



# FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

Constituée le 24 Janvier 1960  
Membre de la CAF 1962 - FIFA 1962 - UFOA 1976

## NOTE CIRCULAIRE N°004/SG-CE/FTF

A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DES CLUBS DE PREMIERE ET DE DEUXIEME DIVISION

Madame, Monsieur le Président,

Dans le cadre du processus de professionnalisation du football togolais, et conformément aux dispositions du Décret n° 2023-106/PR du 20 octobre 2023 fixant les règles relatives à la création des ligues professionnelles au sein des fédérations nationales, le Comité Exécutif de la Fédération Togolaise de Football (FTF) porte à la connaissance des clubs la mise en place d'une cellule d'information et d'accompagnement destinée à soutenir les clubs dans la création de sociétés sportives.

Le Comité Exécutif de la FTF encourage tous les clubs aspirant à participer au championnat professionnel à se constituer en sociétés sportives conformément aux normes professionnelles. Cette démarche facilitera l'accès à un cadre juridique solide et à une gestion administrative plus efficiente.

De plus, la participation au championnat professionnel sera subordonnée à l'obtention de la licence club, laquelle exige le respect du cahier des charges qui inclut les aspects sportif, infrastructures, personnel et administratif, financier et juridique.

Un calendrier détaillé sera communiqué prochainement à toutes les parties concernées. Il précisera les étapes à suivre pour la création des sociétés sportives, l'obtention de la licence club, ainsi que la convocation des assemblées générales extraordinaires de la FTF et de la Ligue de Football Professionnel du Togo.

Le Comité Exécutif de la FTF invite toutes les parties prenantes à s'impliquer activement dans ce processus de professionnalisation qui contribuera au développement durable du football togolais.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Lomé, le 10 mai 2024

Le Secrétaire Général



Hervé Tété AGBODAN